



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Commissariat Général au Développement Durable

Paris, le 21 septembre 2020

D20011787

**NOR : TRED2024966S**

La ministre

à Madame la présidente de la MRAe  
de Normandie

**Objet : Projet d'interconnexion électrique entre la France et le Royaume-Uni**

Un dossier de demande d'avis d'autorité environnementale vous a été transmis le 23 juillet 2020 pour un projet d'interconnexion entre la France et le Royaume-Uni par l'entreprise AQUIND Limited. Ce projet vise à faciliter les échanges d'électricité entre les deux pays. Il est constitué de deux liaisons indépendantes raccordées aux réseaux nationaux de transport d'électricité anglais et français à partir du poste de Bertrimont (76). L'interconnexion aura une capacité de 2000 MW.

Compte tenu de la complexité de ce projet transnational, j'ai décidé, en application de l'article R.122-6 du code de l'environnement, de me saisir de ce dossier selon la procédure d'évocation prévue par le code de l'environnement.

Je confie ainsi le soin à la formation d'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (Ae CGEDD) de se prononcer sur ce dossier, comme le permettent les dispositions de l'article R.122-6 du code de l'environnement précédemment mentionné.

En application de la présente décision d'évocation, je vous demande par conséquent de bien vouloir faire parvenir sans délais le dossier à l'Ae CGEDD afin de limiter les délais d'instruction.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel.

Barbara POMPILI

**Copie à :**

- Monsieur le Président de la formation d'Autorité environnementale du CGEDD
- Monsieur le Commissaire général au développement durable